

forcés disponibles de l'insurrection a été partagé entre Das Antas, qui continue à occuper Oporto, et le général Povons, vieux chef miguéliste, qui s'est rendu dans le Beira, où il conserve quelque influence.

Le plan des coalisés paraît être de renouveler la guerre dans les provinces déjà pacifiées en les inondant de gnérillas qui éviteront soigneusement d'en venir à une action décisive avec les troupes de la Reine, mais se contenteront de les harceler sur tous les points et d'intercepter leurs convois.

On assure que Manuel Passos est parti pour Rome, afin d'aller complimenter don Miguel au nom de la junte d'Oporto, et de presser le départ de ce prince pour le Portugal.

D'après l'*Espagnol*, les négociations engagées entre les chefs miguélistes et les révolutionnaires n'auraient encore eu aucun résultat.

—Les dernières correspondances reçues du Cap portent la date du 5 décembre. A cette époque, l'aspect des affaires permettait de présager le prompt rétablissement de la paix sur les frontières. Les Cafres faisaient presque tous leur soumission. Une partie du territoire de Gaïka devait passer sous la domination britannique, destinée à s'étendre désormais de l'embouchure à la source de la rivière Key.

—L'annonce d'un instituteur à Chateauguay est arrivée trop tard pour ce numéro.

Au correspondant de *Stc. Elizabeth*.—Nous avons envoyé votre lettre à l'instituteur demandé.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

—Nous apprenons que la chapelle catholique de Douglass-town, district de Gaspé, est brûlée le 14 mars, pendant l'absence du missionnaire. *J. de Q.*

FRANCE.

—Un sermon, pour l'Œuvre des Crèches du 1er arrondissement, sera prêché par M. l'abbé Coquerneau, chanoine du chapitre royal de Saint-Denis, et missionnaire apostolique, en l'église de la Magdeleine, le mercredi 3 février 1847, à deux heures.

Après le sermon, salut solennel et bénédiction.

Les Crèches du 1er arrondissement, (rue Fauquet, 5; rue du Faubourg-du-Roule, 12; rue Saint-Lazare, 148; et rue Saint-Honoré, 357) ont étendu leurs bienfaits sur plus de 500 familles pauvres, et comptent déjà 34,000 enfants.

Les Crèches ne sont encore soutenues que par la charité.

On peut les visiter les jours non fériés. On y trouve les écrits relatifs à l'organisation, à la tenue et à la surveillance de ces utiles établissements.

Un bref du Saint-Père accorde des indulgences aux personnes qui secourent la Crèche : "*Permanenter largitus est*"

—Une assemblée de charité en faveur de l'Œuvre du Placement gratuit, aura lieu aujourd'hui dans l'église paroissiale de Saint-Sulpice.

A deux heures et demie précises, le sermon sera prêché par M. l'abbé Le Dreuille, directeur de l'Œuvre.

Cette Œuvre a pour but de procurer de l'occupation aux personnes qui n'en ont pas, et des sujets capables à ceux qui les emploient.

Depuis deux ans et quelques mois, elle a placé, en France et à l'étranger, plus de quarante mille personnes, d'âge, de sexe et d'état divers.

L'Œuvre est organisée aujourd'hui de manière à placer gratuitement soixante mille personnes par année sans une notable augmentation de dépenses.

L'Œuvre du Placement gratuit, intermédiaire bienveillant entre toutes les classes, n'a d'autres ressources que les souscriptions et offrandes volontaires de chacun. Comme elle oblige selon ses forces, sans exception de rang, de position, de religion, de sexe, d'opinion, ni de pays, elle fait appel à tout le monde.

PRUSSE.

—Voici de nouveaux détails sur le conflit qui s'est élevé entre le tribunal supérieur de la province de Silésie et le consistoire épiscopal de Breslau, tels que nous les trouvons dans une lettre qui nous est écrite de cette ville.

Le consistoire épiscopal a pour principale attribution le jugement des causes matrimoniales en ce qui concerne le lien sacramental, qui n'est ni ne peut être du ressort des tribunaux civils. Celui de Silésie s'étant adressé directement, et en déclinant l'autorité épiscopale, au consistoire pour en recevoir le compte-rendu des sentences qu'il avait prononcées en ces matières, en a reçu le refus de transmission dont nous avons parlé, et qui était d'autant plus à sa place, que l'évêque avait déjà eu soin de le transmettre au ministre des cultes, dans lequel seul il reconnaît le dépositaire et l'organe du droit de l'Etat *circa sacra*, et non point *in sacra*. Le tribunal, comme nous l'avons dit, a eu recours à la force publique, et a fait crocheter, en présence de Mgr. de Latussek, évêque-suffragant du diocèse et président du consistoire, les armoires où étaient déposés les registres des affaires jugées ou pendantes en core, et le commissaire chargé de cette odieuse opération les a emportés sans autre opposition que les protestations du prélat. Le prince-évêque en a fait

rapport au roi et à son ministre, et l'on doute d'autant moins qu'il n'obtienne la satisfaction qu'il réclame, que depuis dix-huit mois qu'il gouverne le diocèse, il n'a cessé de faire preuve de son esprit de paix et de conciliation, en toute occasion où les droits de l'Eglise ne se trouvaient pas lésés ou compromis.

DAVIÈRE.

—Suivant un relevé officiel, publié en Davière, la congrégation du Très-Saint-Rédempteur y a donné, en 1846, 26 missions, dont 15 pour l'archidiocèse de Munich-Freyzing, 9 pour le diocèse de Ratisbonne, 2 pour celui de Passau. De plus, ces religieux ont donné 9 retraites, dont 3 ecclésiastiques, pour les diocèses de Munich et de Ratisbonne. Pour l'année courante, il leur a déjà été demandé 82 missions pour les diocèses précités, plus celui d'Eichstätt, et 14 pour celui de Wurzburg. Une des plus salutaires de ces missions est celle que les zélés religieux ont donnée dans la maison de détention de Munich, où, sur 590 détenus, pas un seul n'a manqué à purifier sa conscience et à recevoir la sainte Eucharistie, bien que toute liberté leur eût été laissée à cet égard. Outre toutes ces missions locales, 30 de ces Pères résident à Alt Oettingen, sanctuaire très-révéré de la Mère de Dieu, où ils exercent une espèce de mission permanente et de tous les jours.

NOUVELLES DIVERSES.

CANADA.

De pis en pis.—Un vol de grand chemin dont l'audace est sans exemple en ce pays, a eu lieu samedi dernier, en plein jour, dans les environs de Montréal. Un M. Crafton, instituteur, à Ste. Catherine, a été arrêté vers cinq heures du soir, à la Montagne, sur la route qui conduit de la rue Sherbrooke à la Côte des Neiges, par deux individus armés, qui lui volèrent la somme de \$50. Heureusement que M. le shérif Collin et M. le juge Day arrivèrent sur la grande route au moment où les brigands prenaient la fuite. M. Collin se mit à leur poursuite et l'un des voleurs lui tira un coup de pistolet dans le côté, mais la balle s'arrêta fort heureusement sur une liasse de papier que M. Collin portait dans la poche de son surtout. Cet incident ne l'empêcha pas de poursuivre ces assassins, et il eut le bonheur de les arrêter tous deux dans la rue Sherbrooke, aidé de deux ou trois personnes qui vinrent à son aide. Ils furent conduits à la station de police et mis sous la garde du capt. Wiley, qui les livra bientôt au geolier de la prison où ils seront en sûreté jusqu'à leur procès. Ce sont deux hommes robustes, hauts de six pieds : l'un d'eux dit se nommer James Dwyer et l'autre Michael Monagh. *Mineur.*

Tentative d'Assassinat.—La semaine dernière, un respectable cultivateur du township de Sheffield, nommé McEwan, ayant rencontré dans le chemin un pauvre homme qui paraissait malade, l'invita à venir chez lui jusqu'à ce qu'il eût assez de force pour travailler. Il lui donna à souper et un lit pour la nuit. Mais M. McEwan ayant compté, avant de se coucher quelque argent qu'il avait reçu, le pauvre le remarqua, et lorsque M. McEwan et sa femme furent endormis, ce vilain s'empara d'une hache, et après avoir volé l'argent de son hôte il frappa un coup de sa hache à la tête du lit, croyant avoir atteint le mari. Mais la hache avait fracturé le crâne de la pauvre femme, ceci éveilla M. McEwan, qui ne savait ce que c'était, lorsque le brigand s'élança de nouveau avec sa hache pour le frapper à son tour; mais celui-ci se détourna, et le coup porta sur la muraille. M. McEwan descendit alors du lit, et le saisissant de son mieux, envoya chez ses voisins chercher du secours. Le malheureux a été examiné devant les magistrats, et n'a pu donner pour excuse que sa pauvreté et son dénuement. Il a été confiné dans la prison, et subira son procès aux prochaines assises.

Mineur.

Un pont sur le St. Laurent.—On a pu voir par les annonces qu'une compagnie est formée depuis quelque temps pour ériger un pont sur le St. Laurent dans les environs de cette ville. Le lieu choisi par les intéressés, et les ingénieurs sans doute, a été l'île St. Paul, à une lieue au moins de l'extrémité nord de la cité, et dans une place où le fleuve présente une grande largeur. La question d'asseoir ce pont dans une autre place que celle désignée, s'agite depuis quelques jours, et chacun est d'opinion que ce lieu serait préférable à l'autre sous tous les rapports. Il est donc question d'ériger ce pont de la rive gauche du St. Laurent jusqu'à l'île Ste. Hélène et de là à la rive droite. Des hommes experts nous disent que deux piliers pourraient suffire de ce côté-ci de l'île, et quant à l'autre, le fleuve étant guéable aux basses eaux, l'entreprise ne présenterait aucune difficulté.

La plus grande objection qu'on apportera au nouveau plan sera sans doute l'obstruction du fleuve dans un lieu qui doit rester ouvert à la navigation. A cela des ingénieurs répondent que d'après le niveau de la côte le pont pourrait être construit assez haut pour laisser facilement les gros vaisseaux en baissant leur mat de hunier, manœuvre qu'ils exécutent généralement lorsqu'ils sont à la remorque des steamboats. Cette difficulté, si c'en est une, pourrait facilement être aplaniée. Reste celle de savoir si le gouvernement consentirait à l'érection de ce pont sur l'île qui lui appartient. Celle-là n'est pas non plus très-grande. Car si un pont doit être construit pour faciliter les communications entre les deux rives il vaut mieux qu'il passe près d'une place fortifiée comme l'est l'île Ste. Hélène que de le mettre à une distance qui serait presque hors de la portée du canon. Cette précaution d'ailleurs serait très-sage, car en cas de guerre, on ne serait pas réduit à la triste alternative de détruire le pont ou de laisser pénétrer l'ennemi dans la ville. D'ailleurs il paraît que les officiers du génie seraient en faveur de l'érection du pont sur la pointe de l'île où des batteries pourraient être érigées.

Nous ne sommes pas préparés aujourd'hui à combattre toutes les difficultés qu'on pourrait susciter contre le nouveau plan. Quant aux avantages d'un pont au centre de notre cité, qui serait pour ainsi dire disparaître l'espace